



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2023-118

PUBLIÉ LE 31 MAI 2023

Sommaire

SGCD / SLIF

22-2023-04-26-00001 - Arrêté du 26 avril 2023 portant subdélégation de la signature de Mme Karen JOUAN directrice SGCD en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages)

Page 3

SGCD

22-2023-04-26-00001

Arrêté du 26 avril 2023 portant subdélégation de
la signature de Mme Karen JOUAN directrice
SGCD en matière d'ordonnancement secondaire

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

La Directrice du secrétariat général commun départemental

Karen JOUAN

- VU** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 18 décembre 2020 nommant Mme Karen JOUAN en qualité de Directrice du Secrétariat général commun départemental des Côtes d'Armor, à compter du 1^{er} janvier 2021;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat général commun départemental des Côtes d'Armor ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 avril 2022 portant délégation de signature à Mme Karen JOUAN, Directrice du secrétariat général commun départemental ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant délégation de signature à Mme Karen JOUAN, Directrice du secrétariat général commun départemental en matière d'ordonnancement secondaire
- VU** la convention de délégation de gestion, en date du 1^{er} juin 2022, relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, en ce qui concerne les opérations du SGCD des Côtes d'Armor ;
- SUR** proposition du directeur adjoint du secrétariat général commun départemental ;

- ARRÊTÉ -

ARTICLE 1 : L'arrêté du 1^{er} juin 2022 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation générale de signature est donnée en matière d'ordonnancement secondaire à :
- M. Sébastien SUR, directeur adjoint du SGCD,
- M. Bernard LESAGE, chef du service logistique immobilier finances.

ARTICLE 3 : Pour les dépenses afférentes au BOP 354 « administration territoriale de l'État », au CAS 723 « contribution aux dépenses immobilières » et BOP 348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » délégation de signature est exercée, dans la limite de 3 000 € TTC par opération, à :
- Mme Isabelle COTELLE adjointe au chef du service logistique immobilier finances ;
- M. Philippe BLANCHARD, chef du pôle logistique/immobilier,

- Mme Chantal GEFRELOT, cheffe du pôle budget/achat.

En outre, en l'absence ou d'empêchement de Mme GEFRELOT, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à Mme Monique LE PAGE adjointe à la cheffe du pôle budget/achat.

ARTICLE 4 : Pour les dépenses afférentes à l'action sociale, à la médecine du travail, à la médecine agréée, aux frais liés aux accidents de service et de maladie professionnelle, délégation de signature est donnée à M. Xavier ROBERGE, chef du Service accompagnement professionnel et social pour l'ensemble des périmètres budgétaires 124, 134, 155, 162, 176, 206, 215, 216, 217, 354. Pour les dépenses afférentes à la formation, délégation de signature est également donnée pour les périmètres 216 et 354. En outre, en l'absence ou d'empêchement de M. Xavier ROBERGE, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à Mme Anne Laure Le Page adjointe au chef du service .

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à M. Laurent GARNIER, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SNUM) pour les dépenses relevant du centre de coût « informatique et systèmes de communication ». En outre, en l'absence ou d'empêchement de M. Laurent GARNIER, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à M. William RENAULT adjoint au chef de service.

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à M. Tanguy PRIGENT, chef du Service ressources humaines et emplois pour les dépenses liées à la rémunération du personnel. En outre, en l'absence ou d'empêchement de M. Tanguy PRIGENT, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à Mme Sophie PETIT et Marlène LE NOIR.

ARTICLE 7: Délégation de signature est donnée pour les BOP 124, 134, 155, 162, 176, 206, 215, 216, 217, 354, 348, 723 à l'effet de valider toutes les opérations enregistrées dans l'application Chorus-Formulaires à :

- Mme Isabelle COTELLE, adjointe au chef du service logistique, immobilier, finances, valideur Chorus-Formulaires,
- Mme Chantal GEFRELOT, cheffe du pôle budget achats, valideur Chorus-Formulaires
- Mme Monique LE PAGE, adjointe à la cheffe du pôle budget achats, valideur Chorus-Formulaires
- M. Xavier ROBERGE, chef du service accompagnement professionnel et social, valideur Chorus-Formulaires,
- Mme Anne-Laure LE PAGE, adjointe au chef du service accompagnement professionnel et social, valideur Chorus-Formulaires,

En outre, délégation de signature est donnée pour ces mêmes BOP à l'effet de réaliser dans l'application Chorus-Formulaires les certifications du service fait, quel que soit le montant, et à l'effet de donner les ordres de payer au comptable public y compris dans l'application Chorus-Formulaires à :

- Mme Isabelle COTELLE, adjointe au chef du service logistique,

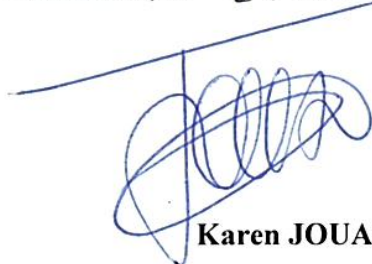
immobilier, finances, valideur Chorus-Formulaires,
- Mme Chantal GEFFRELOT, cheffe du pôle budget achats, valideur Chorus-Formulaires
- Mme Monique LE PAGE, adjointe à la cheffe du pôle budget achats, valideur Chorus-Formulaires
- M. Xavier ROBERGE, chef du service accompagnement professionnel et social, valideur Chorus-Formulaires,
- Mme Anne-Laure LE PAGE, adjointe au chef du service accompagnement professionnel et social, valideur Chorus-Formulaires,
- Mme Martine CHOUPAUX, saisisseur Chorus-Formulaires,
- Mme Manuella VAUDELIN, saisisseur Chorus-Formulaires,
- Mme Florence HERVÉ, saisisseur Chorus-Formulaires,
- M. Jean STARCK, saisisseur Chorus-Formulaires
- Mme Isabelle LE SAUX, saisisseur Chorus-Formulaires,
- Mme Isabelle LAUNAY, saisisseur Chorus-Formulaires,
- Mme Marie-Noëlle MOY, saisisseur Chorus-Formulaires,
- Mme Denise TOUZÉ, saisisseur Chorus-Formulaires

ARTICLE 8 : Délégation de signature est donnée à Mme Chantal GEFFRELOT, cheffe du pôle budget achats, à l'effet de signer les relevés de cartes d'achat valant ordre de payer, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Monique LE PAGE, adjointe à la cheffe du pôle budget/achats.

ARTICLE 9 : Sont autorisés à valider les ordres de mission et états de frais de déplacement dans le logiciel Chorus-DT :
Mme Chantal GEFFRELOT, cheffe du pôle budget achats,
Mme Monique LE PAGE, adjointe à la cheffe du pôle budget achats,
Mme Manuella VAUDELIN,
M. Jean STARCK,
Mme Martine CHOUPAUX.

ARTICLE 10 : Le Directeur adjoint du secrétariat général commun départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des côtes d'Armor.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 26 AVR. 2023



Karen JOUAN